

Ouvrir des crèches ou encadrer des gardiennes à domicile ?

Concurrence des modèles familiaux et politiques dans la promotion des modes de garde du jeune enfant en Belgique (1960-1980)

Masquelier Juliette (ULB) & Roberti-Lintermans Margaux (UCLouvain)

En Belgique, le secteur de la protection de l'enfance est un miroir des tensions qui animent le corps social (Arcq et Blaise, 1997). Selon le principe de la « liberté subsidiée », la fondation en 1919 de l'Œuvre Nationale de l'Enfance (ONE) a laissé une grande place aux initiatives privées. Organisme public dépendant du Ministère de la Santé, l'ONE fixe les règlements, décide de l'agrément et octroie des financements aux initiatives de protection maternelle et infantile (Masuy-Stroobant, 2004). Ce champ a été rapidement investi par les différentes composantes idéologiques de la société belge, en particulier par les associations d'éducation populaire féminines socialistes (les Femmes prévoyantes Socialistes - FPS) et chrétiennes (Les Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes - LOFC, devenues Vie Féminine) (Marissal, 2014). Ce paysage fragmenté – et concurrentiel – est représenté au sein des instances dirigeantes de l'ONE, qui deviennent dès lors un lieu de confrontation idéologique.

Cette contribution a pour objectif d'examiner comment différentes conceptions de l'accueil des jeunes enfants, conçu comme "familial" ou "collectif", ont été mises en concurrence, idéologiquement et politiquement, par ces différents acteurs, qui ont mené ce débat jusqu'au sein de l'ONE (Carrels et Manni, 2020). En confrontant les archives de ces trois organismes (l'ONE, les FPS et les LOFC), nous mettrons en évidence les multiples niveaux de discours et leurs interactions : quelles sont les positions élaborées au sein des instances dirigeantes des organisations chrétiennes et socialistes, comment elles entrent en négociation au sein de l'ONE, et comment elles se concrétisent dans des réalisations locales.

La question de la garde des jeunes enfants devient centrale au cours des années 1960 pour les organisations féminines agissant en milieu populaire, qu'elles soient socialiste ou chrétienne : à l'unisson, toutes réclament l'ouverture de crèches et davantage de subsides. Derrière une rhétorique d'opposition entre les chrétiennes et les socialistes, toutes plébiscitent une évolution des crèches vers une prise en charge psycho-affective des jeunes enfants dans un cadre sécurisant - et cette collaboration débouche rapidement sur un consensus pour encadrer juridiquement la subvention des crèches par l'ONE (AR de 1970).

Le background idéologique des deux organisations est cependant bien différent, comme le révèle la question des gardiennes d'enfants, sur laquelle elles vont s'opposer avec virulence. Alors que les socialistes revendiquent le droit des femmes à travailler à plein temps, et conçoivent les crèches comme moyens de promotion féminine et de lutte contre les inégalités sociales, les chrétiennes défendent l'importance de la présence des mères auprès des jeunes enfants. Conscientes des difficultés rencontrées par les mères de milieux populaires, elles souhaitent favoriser des modes de garde "plus familiaux", qu'incarnent les "gardiennes à domicile". La question des gardiennes fait apparaître une autre ligne de tension entre chrétiennes et socialistes: d'un côté, les socialistes combattent les gardiennes, considérant que ce mode de garde "individualiste" nuit à la mise en place de solutions collectives, de l'autre, les chrétiennes conçoivent les différents modes de garde comme complémentaires et défendent le "libre choix" des parents – et pour garantir ce libre choix, elles sollicitent des financements de l'ONE pour structurer et encadrer les services de gardiennes.

En 1972, une première expérience chrétienne de service de gardiennes encadrées attachées à une crèche à Mouscron, permet ainsi d'importer le débat au sein de l'ONE. Pour les dirigeants de l'ONE, l'intérêt principal est de maintenir un contrôle (pédagogique, social et sanitaire) sur les particuliers accueillant de jeunes enfants, et face à cet impératif l'opposition entre socialistes et chrétiennes se déploie sur de nouveaux enjeux, comme la formation des gardiennes, la reconnaissance

d'un statut à ces travailleuses et le financement des services. Les structures de "gardiennes encadrées" sont légalement reconnues par des lois en 1974, 1975 et 1976, mais ni les chrétiennes ni les socialistes n'en sont satisfaites, et les débats se poursuivent longtemps au sein des commissions de l'ONE (la question du statut des gardiennes n'est toujours pas résolue aujourd'hui).

Cette résistance socialiste est cependant à nuancer : certaines archives montrent qu'au niveau local, les militantes souhaitaient que leur mouvement s'engage dans la formation de gardiennes d'enfant - entrant en complète contradiction avec les positions de leur hiérarchie. Cette complexité se révèle aussi dans l'expérience d'Oupeye, menée par un groupe d'animatrices locales des FPS. À l'origine, ce projet visait à impliquer les habitant.es d'un village dans la mise en place d'un service collectif de garde d'enfants, mais sa réalisation étant portée par un groupe de bénévoles pluraliste, c'est une crèche accompagnée d'un service de gardiennes qui a vu le jour à Oupeye en 1976.

Pour conclure, soulignons la flexibilité inattendue dont font preuve les mouvements chrétiens et socialistes, pris tout à la fois dans une dynamique de concurrence, d'opposition, mais aussi de collaboration au sein de l'ONE. Que ce soient les chrétiennes, qui promeuvent des crèches, ou les socialistes, qui participent à des expériences impliquant des gardiennes, les mouvements négocient subtilement entre faire valoir leurs principes et accepter des compromis. Les "Centres de petite enfance", qui regroupent différents modes de garde et deviennent un idéal pour les deux mouvements au début des années 1980, sont emblématiques de ce processus. L'ONE n'est donc pas uniquement une arène d'affrontement, mais aussi un lieu où se négocient des consensus pour défendre une mission partagée par tous ses membres, parfois en opposition avec les cabinets ministériels, tour à tour chrétiens et socialistes !

Bibliographie

ARCQ É. et BLAISE P., « La décision politique en matière d'accueil de l'enfant », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 27 (1997), n° 1572-1573, p. 1-74.

CARELS M.-L. et MANNI G., « Vers la qualité des milieux d'accueil des jeunes enfants en Belgique francophone. Éclairage historique et enjeux actuels », in *Analyse de l'IHOES*, n° 209, 27 avril 2020.

CARELS M.-L. et MANNI G., « De l'enfant désiré à la crèche de nos désirs », in *Les cahiers du GRIF*, vol. 9 (1975), n° 1, p. 28-39.

DUBOIS A., HUMBLET P. et DEVEN F., « L'accueil des enfants de moins de trois ans », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1463-1464 (1994), n° 38, p. 1-72.

HUMBLET P. et MASUY-STROOBANT G., *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Labor, 2004.

MARISSAL C., *Protéger le jeune enfant : enjeux sociaux, politiques et sexués (Belgique, 1890-1940)*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, 2014.

MOREL N., « From Subsidiarity to 'Free Choice': Child- and Elder-care Policy Reforms in France, Belgium, Germany and the Netherlands », in *Social Policy & Administration*, vol. 41 (2007), n° 6, p. 618-637.

VANDENBROECK M., « The Persistent Gap between Education and Care: a 'History of the Present' Research on Belgian Child Care Provision and Policy », in *Paedagogica Historica*, vol. 42 (juin 2006), n° 3, p. 363-383.